



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juin 2020  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quinzième session

Point 104 d) de la liste préliminaire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, de juillet 2019 à juin 2020.

Durant cette période, le Centre a mené plus de 60 activités d'assistance technique, juridique et politique afin d'aider, à leur demande, les États d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour contribuer à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, le Centre a fourni des services de formation et d'assistance techniques à plus de 1 100 fonctionnaires des États Membres, dont 376 femmes. L'aide fournie portait essentiellement sur l'interdiction des armes aux points d'entrée et de sortie, le traçage des armes de petit calibre, les procédures d'enquête sur les lieux de crimes, le contrôle des munitions et les transferts d'armes classiques ainsi que la réduction de l'utilisation et de la possession d'armes de petit calibre dans les écoles. En outre, le Centre a aidé les États des Caraïbes à rédiger et adopter un document d'orientation sur les armes à feu dans les Caraïbes afin de contribuer à prévenir et combattre le trafic d'armes de petit calibre et de munitions dans la sous-région.

\* [A/75/50](#).



Conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre a mis son expertise au service de quelque 110 fonctionnaires des autorités nationales de l'ensemble de la région, afin de les aider à intégrer des politiques et programmes liés au genre aux initiatives de maîtrise des armes de petit calibre.

Au cours de la période considérée, le Centre a fourni une assistance en matière de législation et de renforcement des capacités à 135 fonctionnaires (dont 55 femmes) d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'améliorer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs à des acteurs non étatiques.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres, en particulier au pays hôte, le Pérou, et aux autres partenaires qui ont appuyé le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions financières et en nature, et demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre afin de soutenir et de développer davantage ses activités en réponse aux demandes toujours plus nombreuses d'assistance et de coopération des États Membres de la région.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution [74/72](#), l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de relayer dans ses États Membres les activités que mène l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement, et engagé le Centre à continuer de mettre en place des activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement, et à aider les États Membres, à leur demande et conformément à son mandat, dans les initiatives qu'ils prennent aux niveaux régional et sous-régional.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport décrit les principales activités menées par le Centre de juillet 2019 à juin 2020. Un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2019 figure dans l'annexe au présent rapport.

## II. Fonctionnement et mandat

3. Basé à Lima à la suite de sa création en 1987 en application de la résolution [41/60 J](#) de l'Assemblée générale, le Centre a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

## III. Principaux domaines d'activité

4. Durant la période considérée, le Centre a entrepris plus de 60 activités d'assistance technique, d'assistance juridique et de formation pour aider les États de la région à appliquer les instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et à respecter les règles et les normes internationales dans ces domaines. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des principaux domaines d'activité du Centre ; de plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent.

5. Le Centre régional a aidé les États à adopter des mesures et des politiques intégrées pour lutter contre le fléau du trafic d'armes de petit calibre et de munitions. L'intégration d'une démarche soucieuse des questions de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes sont essentielles si l'on veut avoir une action efficace dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

6. Le Centre a poursuivi ses efforts pour promouvoir la participation des femmes aux initiatives de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, conformément à la résolution [65/69](#) de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. À ce titre, un projet régional sur les femmes et la paix et la sécurité a été lancé à l'intention de plus de 110 spécialistes nationaux. Dans l'ensemble, plus de 430 femmes (environ 35 % de la participation totale) ont bénéficié des activités entreprises par le Centre au cours de la période considérée.

7. Le Centre a continué d'aider les États à appliquer le Traité sur le commerce des armes en offrant une formation visant à limiter les détournements et réduire l'impact

des dommages excessifs ainsi qu'une assistance technique à plus de 30 fonctionnaires (dont 16 femmes) pour renforcer la mise en œuvre de l'article 7.4.

8. En vue de contribuer aux recherches actuelles sur le phénomène croissant de la possession et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles et d'enrichir le dialogue fondé sur des données factuelles dans ce domaine, le Centre a publié ses conclusions sur les bonnes pratiques appliquées aux niveaux régional et international dans le cadre des politiques et des initiatives publiques de lutte contre ce fléau.

9. Grâce à une formation spécialisée en identification par rayons X dispensée dans quatre États, le Centre a renforcé les capacités de quelque 140 membres des forces de l'ordre intervenant en première ligne (dont 54 femmes) en matière de lutte contre le détournement d'armes. Il a également dispensé à plus de 50 fonctionnaires (dont 14 femmes) des secteurs de la sécurité et de la justice de quatre États une formation visant à mieux leur faire connaître les normes internationales en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires liées aux armes de petit calibre. En complément de cette formation ciblée, le Centre a renforcé les capacités des autorités en matière de marquage et de tenue des dossiers, au titre de leurs obligations découlant du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage).

10. Pour réduire encore les risques de détournement à des fins illicites des armes de petit calibre et des munitions, le Centre a collaboré avec plus de 120 membres (dont 16 femmes) d'entreprises de sécurité privées dans trois États pour leur apprendre à mieux appliquer les normes internationales pertinentes en matière de sécurité physique dans la gestion des installations de stockage.

11. En vue de promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a aidé 135 fonctionnaires nationaux (dont 55 femmes) à établir les structures juridiques et politiques requises pour appliquer efficacement la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

## **A. Programme de contrôle des armes classiques**

### **1. Les femmes et la sécurité**

12. La violence armée au foyer était déjà une urgence mondiale avant l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), cependant, elle est aggravée par la pandémie. Le confinement et les restrictions prolongées imposées aux déplacements contribuent grandement à ce phénomène. Pour s'attaquer directement à ce problème, le Centre a appuyé des études juridiques tenant compte des questions de genre dans la réduction de la violence armée. On trouve dans ces études approfondies une analyse comparative des lois sur les armes de petit calibre et des dispositions relatives à la violence domestique dans 22 États d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des recommandations visant à restreindre la possibilité qu'ont les individus reconnus coupables de violence domestique d'acquiescer ou de renouveler des permis d'armes à feu. S'inscrivant dans le cadre du programme des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité, ces études sont également le point de départ des débats à venir sur le renforcement des mécanismes de responsabilisation en matière d'égalité des genres dans les politiques et les lois visant à contrôler les armes de petit calibre.

13. Pendant la pandémie, le Centre a également surveillé les reportages des médias afin de repérer des mesures spéciales de contrôle des armes de petit calibre prises au niveau national dans la région pendant la période de confinement susceptibles d'avoir

une incidence sur la prévention de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la lutte contre ce phénomène. Les résultats de cette recherche auprès de sources publiques d'information ainsi que d'autres activités menées par le Centre dans le cadre de son projet sur les femmes et le désarmement serviront de base à l'élaboration de cours en ligne sur la prévention de la violence (armée) à l'égard des femmes. Ces études alimenteront également des exposés qui seront faits par le Centre lors d'un webinaire organisé en juin 2020 par le Gender Equality Network for Small Arms Control, qui est basé en Allemagne et s'intéresse au contrôle des armes de petit calibre dans le respect du principe de l'égalité des genres.

14. Pour faire face à l'urgence d'intégrer une perspective de genre dans les politiques et pratiques de contrôle des armes au-delà des limites de la pandémie de COVID-19, le Centre a lancé un cours sur les perspectives de genre dans la gestion des éléments de preuve liés aux armes de petit calibre et aux munitions. Cette formation spécialisée couvre également le lien entre violence armée et violence à l'égard des femmes. Dispensée en République dominicaine en juillet 2019 à l'intention d'une quinzaine de membres (dont quatre femmes) du secteur de la sécurité et de la justice, cette formation était le premier du genre dans le pays. Le Centre a organisé deux autres cours sur la gestion des éléments de preuves au niveau national, auxquels ont participé une soixantaine de membres du secteur de la sécurité nationale et de la justice (dont 24 femmes), au Costa Rica en octobre 2019 et à El Salvador en décembre 2019. Ces trois cours ont contribué à renforcer la capacité de l'État à traiter de manière adéquate les lieux de crime et les éléments de preuve dans les affaires liées à des armes de petit calibre et des munitions, et ont amené le Centre à créer un nouveau cours spécialisé de quatre jours sur les enquêtes sur les armes à feu et les perspectives de genre, qui sera dispensé aux unités d'enquête sur les armes à feu sous forme d'enseignement virtuel et traditionnel (en classe).

15. Dans le cadre de ses efforts visant à faire du contrôle des armes un pilier de l'action gouvernementale en matière de violence fondée sur le genre, le Centre a organisé un séminaire sous-régional à la Trinité-et-Tobago en novembre 2019. Le séminaire s'adressait à une soixantaine de responsables (dont 37 femmes) de neuf pays des Caraïbes, intervenant directement dans le contrôle des armes et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le brassage d'idées a été fructueux, de même que les débats sur les stratégies et les possibilités d'élaborer des initiatives communes visant à lutter contre la violence armée à l'égard des femmes. Pour élargir l'offre de stratégies, 3 organisations régionales et 12 organisations de la société civile ont été invitées à partager leur expertise. Les manifestations sous-régionales de ce type contribuent de manière substantielle à établir des partenariats entre les États et à intégrer les questions concernant les femmes dans les programmes de sécurité nationaux.

16. Afin de contribuer aux tendances mondiales visant à intégrer les questions de genre dans les travaux liés aux armes de petit calibre, le Centre a partagé son expérience régionale lors d'une conférence internationale organisée en février 2020 par le Gender Equality Network for Small Arms Control. Les participantes et participants ont examiné en profondeur le lien entre les programmes tenant compte des questions de genre dans le contrôle des armes de petit calibre et le programme femmes et paix et sécurité. En établissant un dialogue avec les membres du réseau international (membres de la société civile, fonctionnaires gouvernementaux et représentant(e)s d'organisations régionales et sous-régionales et des Nations Unies), le Centre a pu élargir son réseau de partenaires de manière exponentielle et contribuer à faire connaître au niveau mondial les liens négatifs entre les questions de genre et la violence armée dans la région.

17. Le Centre a renforcé davantage ses liens avec la société civile lors d'une rencontre universitaire sur les bonnes pratiques pour lutter contre la violence armée à l'égard des femmes au Mexique, organisée en novembre 2019 par l'Université nationale autonome du pays et l'Institut national de la femme. Le Centre a été invité à partager son expertise des mesures concrètes qui peuvent être prises par la société civile et les autorités nationales compétentes pour faire face à la violence armée. Il en a profité pour présenter ses études juridiques sous-régionales montrant la corrélation entre la législation sur les armes de petit calibre et les dispositions relatives à la violence domestique dans neuf États d'Amérique latine, dont la Colombie, le Mexique et la République dominicaine. Ces études ont été bien accueillies en tant que bonne pratique permettant de prévenir et contenir ce phénomène au Mexique et au-delà.

## **2. Traité sur le commerce des armes**

18. En février 2020, le Centre a organisé en République dominicaine, à l'intention de membres (dont 16 femmes) de plus de 30 autorités nationales, un exercice de simulation sur le contrôle des transferts d'armes, tel que prévu par le Traité sur le commerce des armes. L'objectif de cet exercice était de présenter les obligations découlant du traité et de donner un aperçu pratique de la méthode d'évaluation des risques du traité, en mettant l'accent sur l'évaluation des transferts et les critères fondés sur le genre. Afin d'éclairer les débats, le Centre a présenté son outil d'évaluation des risques liés au Traité, qui est censé évaluer s'il existe un risque substantiel qu'un transfert international d'armes cause ou facilite des actes de violence fondée sur le genre au titre de l'article 7.4 du Traité.

19. En vue de renforcer le cadre juridique et l'architecture institutionnelle du pays en matière de transferts d'armes classiques, le Centre a apporté son appui pour l'examen des dispositions pertinentes de la loi sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes. Il a également examiné une série de dispositions figurant dans les règlements d'application du projet de loi, actuellement en cours d'élaboration, afin de mieux les aligner sur les dispositions pertinentes du Traité. Les participantes et participants ont salué le travail mené par le Centre pour aider les États de la région à renforcer l'efficacité des contrôles des transferts d'armes au niveau national, encourageant ainsi la mise en œuvre du Traité au niveau régional.

## **3. Donner aux femmes et aux jeunes les moyens de participer aux questions de désarmement**

20. Tout au long de la période considérée, le Centre a collaboré avec les pays pour intégrer les questions de genre dans les politiques de sécurité et de contrôle des armes. Dans le cadre de mesures similaires et complémentaires, il montre aux décideurs comment la violence armée affecte différemment les femmes, les hommes, les garçons et les filles, et mobilise les jeunes pour qu'ils puissent faire entendre leur voix dans le dialogue et les débats sur les armes de petit calibre. Dans le même temps, il encourage les jeunes à faire en sorte que leurs espaces éducatifs et récréatifs restent des havres de paix, à l'abri du fléau de la violence des armes de petit calibre.

21. Grâce au suivi des reportages des médias, le Centre a surveillé les incidents liés aux armes de petit calibre dans les écoles de la région, à savoir les actes de violence commis à l'aide d'armes à feu ou simplement la présence illégale de ces armes dans les écoles. Il a examiné le phénomène croissant de la violence liée aux armes de petit calibre dans les écoles de la région ainsi que les politiques publiques nationales et les mesures législatives à cet égard. Il s'est concentré sur les meilleures pratiques internationales et régionales liées aux politiques et initiatives adoptées par les pouvoirs publics face à la présence d'armes de petit calibre dans les écoles ainsi qu'aux répercussions et aux défis qui y sont associés. Il en a résulté une étude

approfondie sur les méthodes de lutte contre ce phénomène, les défis que doivent relever les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les mesures qu'ils ont prises à ce titre. L'étude, publiée par le Centre, a contribué utilement à l'élaboration de programmes bien conçus visant à renforcer la capacité institutionnelle des États à relever le défi et à générer une dynamique de transformation sociale. En octobre 2019, le Centre a communiqué les résultats les plus importants de cette étude à 90 parties prenantes nationales et internationales (dont 47 femmes) dans le cadre d'un séminaire sous-régional qu'il a organisé à Lima pour promouvoir le dialogue régional et l'échange d'expériences sur les défis posés par la présence et l'utilisation d'armes de petit calibre dans les écoles. Parmi les participantes et participants on comptait des représentants et représentantes des secteurs de l'éducation et de la sécurité publique, des institutions des Nations Unies, des organisations de la société civile ainsi que des experts et expertes de la région.

22. Cette manifestation sous-régionale a été l'occasion de couvrir une variété de sujets connexes, notamment les protocoles et les lignes directrices concernant l'intervention et la prévention ; les outils de collecte et gestion de données ; les pratiques de stockage sûres ; les modalités de communication de l'information ; les campagnes de sensibilisation et d'éducation ; et d'autres initiatives visant à faire des écoles des espaces sûrs exempts de violence. Des histoires réelles ont été partagées, dont les plus marquantes ont mis en scène des élèves apportant des armes de petit calibre à l'école, des élèves armés menaçant et intimidant leurs camarades de classe et leurs enseignants ou des fusillades accidentelles et intentionnelles dans des écoles. À la dernière session, des appels ont été lancés pour que soient mis en place des systèmes d'alerte avancée et que l'on tienne compte de la dimension subjective ainsi que de l'acceptation sociale et culturelle qui accompagnent la possession d'armes de petit calibre, une attention particulière étant accordée aux modèles dominants et aux stéréotypes culturels construits autour de la masculinité.

23. Vu le succès de la manifestation, le Pérou a invité le Centre, en décembre 2019, à reproduire ce travail sur le lien entre les armes à feu et les écoles au niveau local, en ciblant les conseils municipaux de l'éducation et les enseignants ainsi qu'un réseau de responsables de groupes de jeunes basé à Lima. Beaucoup de participants et participantes prenaient part pour la première fois à ce genre de manifestation, qui réunissait le secteur de l'éducation, le secteur du contrôle des armes et la société civile au niveau local. Les participants et participantes ont ensuite partagé les connaissances acquises lors de la manifestation avec d'autres acteurs concernés dans le pays, en vue de renforcer l'action dans ce domaine, cette question mettant en péril et affaiblissant l'un des espaces les plus importants pour le bon développement des enfants et des jeunes de la région. Le Centre continuera de jouer un rôle de premier plan pour faciliter le dialogue international, national et local sur la question.

#### **4. La radiographie à l'appui de l'interdiction d'armes**

24. L'un des principaux facteurs contribuant à la sécurité des populations est de garantir que les frontières internationales et les ports d'entrée restent sûrs, afin d'empêcher la circulation illicite des armes et des munitions. Par la formation et la fourniture d'outils pratiques, le Centre continue de jouer son rôle à cet égard en travaillant avec les intervenants de première ligne pour réduire le détournement d'armes.

25. Pendant la période considérée, plus d'une centaine de membres (dont 42 femmes) des services concernés de Colombie, de la République dominicaine et du Paraguay ont reçu une formation afin de mieux détecter et identifier les armes et les munitions qui transitent de façon illicite par différents points d'entrée et de sortie (ports, aéroports, services postaux et services pénitentiaires). Le principal outil de

formation en la matière est un guide sur l'identification au moyen de la radiographie, dans lequel figurent la description et les caractéristiques d'armes (pièces et éléments, munitions) ainsi que les nouvelles méthodes de dissimulation utilisées par les trafiquants. Les illustrations du guide se trouvent dans une banque d'images très complète utilisée par les fonctionnaires et membres des douanes de toute la région pour améliorer les dispositifs internes de détection visuelle des menaces aux points d'entrée et de sortie.

26. La formation théorique est complétée par des exercices de simulation d'interception de colis sur place, au cours desquels les participants doivent identifier, à l'aide de la radiographie, des pièces et des éléments d'armes de petit calibre démontées et des munitions. Les participants apprennent également les procédures à suivre pour le traitement d'articles suspects ou illicites.

27. Afin de toucher plus de personnes, le cours a été donné à titre d'essai en anglais en octobre 2019 ; il a été suivi par plus de 30 opérateurs et opératrices d'appareils radiographiques et agents et agentes d'appui (dont 12 femmes) ayant des responsabilités dans le contrôle et l'inspection aux points de contrôle de sécurité à la Barbade. Le cours a eu pour résultat de renforcer les capacités de l'État, notamment les Forces de police royales de la Barbade, les douanes, les autorités portuaires, le service postal et le service pénitentiaire. Il est maintenant demandé dans de nombreux autres États des Caraïbes.

28. Ces formations ont eu pour conséquence directe l'augmentation du nombre de saisies effectuées par les fonctionnaires formés par le Centre au cours de la période considérée. En République dominicaine, par exemple, un membre des douanes formé par le Centre a détecté une arme de petit calibre démontée (pistolet Glock 9 mm), qui était expédiée dans le pays par la poste. Au Costa Rica, un agent ou une agente d'une société de sécurité privée a saisi des munitions dans le bagage à main d'une personne voyageant sur un vol intérieur en provenance de San José. Et au Paraguay, un membre des douanes de service à l'aéroport a participé à la saisie de plus de 200 cartouches de munitions de fusil trouvées dans un bagage à main sur un vol international.

##### **5. Promouvoir les pratiques de contrôle des armes de petit calibre auprès des sociétés de sécurité privées**

29. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité des États Membres à contrôler les armes de petit calibre détenues par les sociétés de sécurité privées et à promouvoir la bonne gouvernance dans ce secteur, le Centre a fourni une assistance technique au Pérou, à la République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago. Cette aide fait partie d'un projet visant à renforcer le contrôle des armes de petit calibre dans le secteur de la sécurité privée dans la région par l'appui à l'application du Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et des Directives techniques internationales sur les munitions, dans le but ultime de réduire le détournement et la prolifération des armes et des munitions.

30. En octobre 2019, dans le cadre de l'assistance de suivi fournie au pays, le Centre est retourné en République dominicaine pour procéder à des évaluations volontaires des stocks et des installations de stockage de quatre sociétés de sécurité privées. Ces évaluations ont donné un aperçu de leur situation, faisant ressortir les défis posés par la gestion et le contrôle des armes de petit calibre, et ont été complétées par des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises pour respecter le Recueil de modules et les Directives techniques.

31. À la Trinité-et-Tobago, le Centre a commencé à apporter une assistance aux sociétés de sécurité privées en octobre 2019 par l'organisation d'un séminaire à l'intention des responsables afin de les sensibiliser à la réglementation en matière de

sociétés de sécurité privées et au contrôle des armes de petit calibre. Le Centre a également organisé un atelier technique sur les normes internationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks à l'intention de plus de 60 fonctionnaires des autorités nationales et du personnel opérationnel des sociétés de sécurité privées (dont 10 femmes). Ces deux manifestations ont permis d'améliorer le dialogue entre les autorités et les sociétés de sécurité privées présentes, et de trouver les occasions de travailler ensemble à la bonne gouvernance du secteur dans le but ultime de minimiser les risques et les menaces que représentent une gestion et un contrôle inadéquats des armes de petit calibre et des munitions.

32. En septembre 2019, 60 membres (dont 6 femmes) d'organismes de réglementation de la sécurité privée et d'armureries de la République dominicaine et d'El Salvador ayant des responsabilités dans le contrôle des transferts internationaux ont été sensibilisés aux dispositions des instruments internationaux relatifs au contrôle des importations d'armes, en particulier celles qui s'appliquent aux cas où les sociétés de sécurité privée sont les importateurs d'armes et les utilisateurs finaux visés. Au cours de deux exercices organisés au niveau national, le Centre a partagé sa méthode d'évaluation des risques, qui peut être utilisée pour analyser et autoriser les importations d'armes et de munitions, afin d'aider les États à éviter l'achat d'armes par l'intermédiaire d'un prête-nom et le détournement et à prévenir les transferts d'armes illicites.

33. En mars 2020, l'organisme péruvien de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil a demandé au Centre de donner un soutien technique en matière de marquage des armes de petit calibre à 30 membres (dont 9 femmes) de différents services de l'entité. Le Centre a indiqué que le marquage des armes de petit calibre et des munitions était une mesure de contrôle essentielle pour lutter contre le trafic et a présenté les obligations de marquage en vertu des instruments internationaux, des directives techniques, des normes et des meilleures pratiques régionales, notamment le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions. La partie théorique a été complétée par une session pratique comprenant un exercice de marquage, au cours duquel le Centre a montré le fonctionnement de son appareil de marquage au laser. Les connaissances acquises au cours de l'atelier devraient permettre d'élaborer une réglementation sur le marquage des armes de petit calibre conforme à la loi nationale sur le contrôle des armes et des munitions (n° 30299) afin de favoriser la normalisation des pratiques au niveau national.

## **6. Gestion et contrôle des munitions**

34. Le Centre a réalisé deux études de cas sur le profilage des munitions au Pérou et en République dominicaine. Les deux principales sources de données sont les saisies de munitions dans les ports et les aéroports et les munitions récupérées sur les lieux de crime. Les principales conclusions de l'étude menée au Pérou ont été présentées à 40 fonctionnaires (dont 9 femmes) lors d'un atelier sur la gestion et le contrôle des munitions à Lima, en décembre 2019. L'atelier a montré comment les munitions récupérées sur les lieux de crime et les données balistiques peuvent fournir des informations précieuses permettant d'établir des modèles de violence armée et de déterminer les « points chauds ». Le Centre a également fait part de ses observations sur la méthodologie recommandée pour faire des travaux de recherche fondés sur des données factuelles afin de cerner les tendances ou les schémas des trafics, des détournements et de la violence armée. Ces recommandations ont été formulées à l'issue d'une réunion régionale d'experts sur les pratiques méthodologiques organisée par le Centre à Lima, en décembre 2019.

35. Le Centre a également été invité à présenter la méthode de recherche utilisée dans les deux études ainsi que les conclusions de la réunion régionale d'experts, lors d'une réunion informelle d'experts sur le suivi et le diagnostic du détournement, du trafic et de l'utilisation abusive des munitions, organisée à Londres, en décembre 2019, par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

36. Conformément à la résolution 72/55 de l'Assemblée générale, le Centre a dirigé une série d'ateliers nationaux sur le contrôle et la réglementation des munitions, qui se sont tenus en Colombie, en novembre 2019, et au Pérou, en décembre 2019, à l'intention de 70 décideurs (dont 14 femmes), sur des questions allant des différentes étapes du cycle de vie de la gestion des munitions aux résultats des travaux de recherche du Centre sur les pratiques nationales en matière de contrôle des munitions dans la région. De même, les ateliers ont permis aux experts du Brésil et de la République dominicaine de présenter leur expérience nationale en matière de traçage des munitions et de marquage des importations de munitions à usage civil, respectivement.

37. Les conclusions de ces ateliers ont été prises en compte dans les préparatifs au niveau mondial des réunions du groupe d'experts gouvernementaux lancées en 2020 sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.

38. Les réunions du groupe d'experts gouvernementaux en 2020 ont également tiré parti des conclusions des débats informels qui ont eu lieu lors de deux séminaires internationaux de sensibilisation sur le contrôle des munitions classiques, organisés à l'intention du public d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces manifestations, qui ont touché 100 responsables nationaux au niveau opérationnel et politique (dont 32 femmes), visaient à accroître les capacités concernant la gestion sûre, sécurisée et responsable des munitions classiques, et à rassembler les contributions des États sur leurs besoins en matière de réglementation et d'assistance à cet égard. Le Centre a relié le débat technique sur le sujet aux lignes directrices et aux cadres de coopération existants au niveau international, notamment le programme SaferGuard et les Directives techniques.

39. En juin 2020, le Centre a finalisé son document de travail sur la législation régionale concernant les mesures et pratiques nationales de contrôle des munitions. En juin 2020 également, la version espagnole des Directives techniques a été achevée ; elle devrait être publiée sous peu. Ceci renforcera considérablement l'expansion et l'application des Directives techniques dans toute l'Amérique latine, les mettant à la portée de l'ensemble des experts et autorités de contrôle, ouvrant ainsi la voie à une région plus sûre.

## **7. Amélioration des capacités de traçage des armes à feu**

40. Aider les États à améliorer leur application des instruments de maîtrise des armements, notamment le Programme d'action et l'Instrument international de traçage, a été au centre de plusieurs activités du portefeuille de projets du Centre.

41. En vue de renforcer les capacités de traçage, le Centre a continué de collaborer avec les États pour renforcer leurs procédures d'analyse scientifique relatives au traçage des armes de petit calibre illicites et à la poursuite des criminels et des trafiquants, en renforçant la capacité des spécialistes en armes à feu à présenter des preuves balistiques recevables. L'arriéré des affaires liées aux armes à feu peut ainsi être réduit et le partage d'informations balistiques entre les États amélioré.

42. En réponse à une demande de formation spécialisée de la République dominicaine afin d'améliorer sa capacité à mener des enquêtes criminelles liées aux armes à feu, le Centre a donné à titre d'essai sa formation à la gestion des données

balistiques dans la région, en février 2020. Plus de 20 fonctionnaires (dont 11 femmes) des laboratoires gouvernementaux, des unités de police et de divers ministères ont participé à une formation de trois jours allant de l'identification et de la classification des armes à feu et des munitions à la chaîne de responsabilité et d'intégrité et aux données balistiques.

43. Dans le cadre de son soutien à la Barbade, le Centre a mis en place, en juin et juillet, un atelier en trois parties sur la gestion des données balistiques, comprenant la création de dossiers ouverts physiques sur le matériel balistique récupéré sur les lieux de crimes non élucidés ainsi que l'utilisation des données balistiques dans les enquêtes et les poursuites dans le cadre de crimes liés aux armes de petit calibre.

44. Suite aux recommandations qu'il a formulées en 2018 sur la manière dont la Trinité-et-Tobago pourrait améliorer ses méthodes de gestion des cas et de flux de travail à la section des armes à feu de son centre médico-légal, le Centre a dispensé une formation pratique en microscopie comparative en juillet 2019. À l'issue de cette formation, les techniciens et techniciennes en armes à feu ont su comment utiliser un microscope de comparaison pour faire des examens manuels de matériel balistique afin de mettre ensemble les paires connues et découvrir des liens entre les échantillons provenant de lieux de crime, en vue de réduire le temps nécessaire pour traiter efficacement l'arriéré de preuves balistiques soumises au laboratoire chaque année et en rendre compte, et donc de réduire l'impunité dans les cas de violence armée. En raison de la pandémie de COVID-19, le Centre, utilisant un portail de formation en ligne, a mis en place, en mai et juin 2020, deux autres ateliers de formation sur l'utilisation du microscope de comparaison pour la balistique médico-légale et sur l'identification des armes de petit calibre, les mesures de sécurité et la collecte de preuves, à l'intention d'armuriers et de techniciens et techniciennes de laboratoire de gouvernementaux (15 participants et participantes).

45. Le secteur de l'expertise balistique continue de connaître une pénurie de spécialistes d'armes à feu, qui ont besoin d'être formés pour à terme savoir établir et signer des rapports médico-légaux. Pour répondre à ce besoin, le Centre a achevé la formation de six spécialistes d'armes à feu de la Police royale des Bahamas, en mettant en place, de janvier à novembre 2019, une série de sessions de formation en ligne et *in situ* pour les enquêteurs de la police scientifique spécialistes d'armes à feu.

46. Pour renforcer la coopération régionale et l'échange de connaissances, le Centre a organisé, de juillet à octobre 2019, une série de webinaires à l'intention des forces de l'ordre des Bahamas, de la Barbade, du Guyana, de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Trinité-et-Tobago. Les webinaires ont été organisés en collaboration, dans certains cas, avec les laboratoires nationaux de police scientifique, ce qui a permis de toucher au total quelque 90 enquêteurs de la police scientifique spécialistes d'armes à feu et techniciens et techniciennes de laboratoire balistique (dont 19 femmes).

47. Des tables rondes ont été organisées à l'intention de responsables de la République dominicaine en juillet 2019, de Saint-Kitts-et-Nevis en octobre 2019, des Bahamas en novembre 2019 et du Guyana en novembre 2019 pour améliorer les enquêtes sur les armes à feu et évaluer les capacités de gestion des données balistiques. L'accent a été mis sur la manière de bien traiter les données criminalistiques concernant les preuves fournies par les armes à feu et sur les modalités de collecte de ces données. Les sessions ont rassemblé plus de 50 fonctionnaires (dont 14 femmes) de tous les secteurs concernés (agents des forces de l'ordre, experts scientifiques, responsables du secteur de la justice, etc.), dans un cadre interinstitutionnel.

## 8. Document d'orientation des Caraïbes concernant les armes à feu

48. En juin 2020, les secrétaires permanents de la sécurité nationale dans les Caraïbes ont adopté un document d'orientation pour la prise en compte de manière durable, d'ici à 2030, des priorités des Caraïbes en matière de prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région, dont le but est d'accélérer et de soutenir les efforts déployés par les États des Caraïbes pour prévenir et combattre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région. Il servira de guide et de document consensuel élaboré à l'initiative des États Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de la République dominicaine, et constituera une plateforme pour établir des niveaux de performance convenus d'un commun accord et définir les engagements requis des États bénéficiaires aux niveaux stratégique, politique et opérationnel. Ce document est l'aboutissement des engagements et des mesures politiques pris par les dirigeants de la CARICOM à la dix-neuvième réunion spéciale de la Conférence des Chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes sur la sécurité, convoquée en mai 2019.

49. En vue de cette adoption, le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM, principaux partenaires d'exécution du document d'orientation, ont mené plus de 20 consultations avec les États entre mars et juin 2020. Le document d'orientation bénéficie du soutien très apprécié des principales parties prenantes, notamment l'Organisation des États américains, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que de la communauté des donateurs, dont l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Union européenne, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Pays-Bas.

50. Une fois adopté le document d'orientation, le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM aideront les États des Caraïbes à élaborer leur propre plan d'action et à obtenir un appui technique pour le mettre en œuvre au niveau national. Dans ce plan, chaque État définira ses priorités et son calendrier pour la réalisation des objectifs et des initiatives énoncés dans le document d'orientation. Ce document entrera dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, plus précisément de la réalisation de l'objectif 16.4, qui vise à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes d'ici à 2030.

## B. Appui à l'application des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive

### Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

51. En réponse aux demandes d'appui des États des Caraïbes pour l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a continué de mettre en œuvre son programme d'aide dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il propose des outils techniques et l'assistance juridique nécessaires à la bonne application de la résolution, notamment en ce qui concerne les questions de biosécurité, de sûreté maritime et portuaire et de priorités opérationnelles.

52. Dans le prolongement de l'assistance juridique fournie au Pérou au cours de la période précédente pour l'élaboration de son projet de loi sur les armes biologiques et leur destruction, le Centre a organisé un atelier sur les instruments de non-prolifération à l'intention de 30 fonctionnaires (dont 12 femmes) en novembre 2019. Il a partagé ses connaissances sur la biosécurité conformément aux dispositions de la

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Le Pérou utilisera ces informations pour mettre en place un futur cadre réglementaire garantissant la mise en œuvre efficace de la Convention. L'atelier a également fait ressortir que les entités concernées devaient communiquer et se coordonner pour avancer dans la finalisation et la validation du projet de loi.

53. En appui à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a dispensé, en octobre 2019, une formation à l'identification des biens à double usage, à l'intention de 40 membres des douanes, fonctionnaires et représentants et représentantes du secteur privé (dont 17 femmes) en République dominicaine. Les sessions de formation ont bénéficié de l'appui du Département de l'énergie des États-Unis, des consultants du programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières du Département d'État des États-Unis et de l'Organisation mondiale des douanes.

54. Le Centre est retourné dans le pays en décembre 2019, en partenariat avec le Ministère de la défense de la République dominicaine, afin d'élaborer des mesures efficaces pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser du matériel biologique à double usage à des fins illégales et pour améliorer les mesures de protection physique de ces articles, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Un séminaire a été organisé, au titre duquel le Centre a fourni une assistance technique en vue de la révision du projet de loi national contre la prolifération des armes de destruction massive, qu'il avait aidé à rédiger au cours des périodes considérées précédentes, dans le cadre d'une assistance juridique. Cet exercice a donné l'occasion à 43 fonctionnaires et spécialistes nationaux (dont 15 femmes) de se pencher sur la nécessité d'élaborer des dispositions réglementaires pertinentes pour renforcer et accompagner le projet de loi. Enfin, l'atelier a favorisé un débat sur l'importance de la coordination et de la communication entre les institutions gouvernementales, le secteur privé, les universités et l'industrie pour que la résolution 1540 (2004) soit bien appliquée en République dominicaine.

55. Compte tenu du rôle central de la douane en matière de contrôle des biens stratégiques et de non-prolifération des armes de destruction massive, le Centre a invité 16 membres de la douane (dont 6 femmes) de 10 États des Caraïbes à un séminaire régional au Belize, en novembre 2019. Des outils pratiques ont été présentés aux États pour les aider à prévenir la prolifération des biens à double usage et mettre en place des cadres nationaux d'octroi de licences afin de réguler les flux commerciaux de biens stratégiques.

## **IV. Financement, effectifs et administration**

### **A. Financement**

56. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées afin de financer les activités de base et les activités relatives au programme. En 2019, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 440 635 dollars. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement péruvien pour l'appui qu'il fournit depuis longtemps en tant que pays hôte du Centre. Il tient à remercier les donateurs, en particulier l'Allemagne, le Guyana, le Panama et la Suède ainsi que le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, pour leur soutien financier continu. Il remercie également le Canada et les États-Unis pour leur soutien généreux et continu à plusieurs programmes pluriannuels mis en

œuvre tout au long de la période considérée. Ces contributions, ainsi que celles de l'Union européenne et de la Suisse, ont permis au Centre de continuer à aider les États de la région, à leur demande, tout au long de la période considérée.

57. Le Secrétaire général remercie aussi le Mexique et le Panama de leurs contributions financières. Il continue à inviter les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par ce dernier.

58. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à prêter, sur demande, une assistance d'ordre technique et en matière de renforcement des capacités aux États de la région, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2019.

## **B. Effectifs et administration**

59. Le budget ordinaire de l'ONU sert à financer les postes suivants : un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'agent(e) des services généraux [G-7, agent(e) local(e)].

60. Les postes des membres du personnel affectés à des projets sont financés exclusivement par des contributions volontaires. Le Centre a recruté du personnel d'appui supplémentaire pour ses programmes d'armes classiques et de non-prolifération, ainsi que des consultants internationaux pour diriger son programme en faveur des femmes et de la sécurité. Ce personnel a essentiellement servi à appuyer les initiatives du Centre axées sur l'égalité des genres ainsi que l'élaboration de nouveaux outils et guides virtuels, compte tenu de la nouvelle demande d'outils en ligne en réponse aux restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19.

61. En outre, six stagiaires (dont cinq femmes) et un Volontaire des Nations Unies ont aidé le Centre à exécuter des projets et à traduire du matériel de communication et de relations publiques.

## **V. Conclusion**

62. Le Centre a entrepris plus de 60 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale.

63. Le Centre a continué d'accroître l'assistance technique fournie dans des domaines tels que le marquage et le traçage des armes de petit calibre et des munitions et la lutte contre leur trafic, en améliorant la sécurité physique et la gestion des stocks des autorités nationales et des sociétés de sécurité privées. Il a également continué d'aider les États à renforcer leurs cadres nationaux de contrôle des importations et des exportations d'armes classiques et d'articles à double usage. Il a en outre appuyé les États dans leur lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, en leur prêtant une assistance juridique dans le domaine de l'application de la Convention sur les armes biologiques et en organisant des ateliers sur le renforcement des capacités. Les autorités nationales ont été invitées à prendre en compte les questions de genre

dans le cadre du commerce des armes de petit calibre, conformément à la résolution [65/69](#) de l'Assemblée générale.

64. Conformément au plan d'action du Bureau des affaires de désarmement pour la prise en compte des questions de genre, le Centre a continué de mettre en avant la participation et le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, en faisant en sorte qu'un maximum de femmes participent à chacune de ses manifestations, auxquelles près de 430 femmes ont pris part. Les femmes ont constitué 35 % de l'ensemble des participants.

65. Le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres et aux autres partenaires en mesure de le faire de fournir au Centre une aide financière ou en nature, notamment les contributions financières directes des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sans cette aide, le Centre ne pourra pas continuer à remplir efficacement son mandat et répondre aux besoins des États de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer de tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent ensemble pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

## Annexe

## État financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2019

(En dollars des États-Unis)

<b>Excédent cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>3 405 090</b>
<b>Produits</b>	
Contributions volontaires <sup>a</sup>	440 635
Produits des placements	72 507
Produits divers	15 388
<b>Total des produits</b>	<b>528 530</b>
Charges et remboursements	
Frais de fonctionnement	2 105 622
Remboursements aux donateurs <sup>b</sup>	78 515
<b>Total des charges et des remboursements</b>	<b>2 184 137</b>
Excédent/(déficit) pour l'année 2019	(1 655 607)
<b>Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2019</b>	<b>1 749 483</b>

<sup>a</sup> Comprend des contributions volontaires en 2019 : Allemagne, 78 126 dollars ; Guyana, 1 022 dollars ; Panama, 4 000 dollars ; Pérou, 40 131 dollars ; Suède, 262 467 dollars ; et fonds d'affectation spéciale volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, 54 889 dollars.

<sup>b</sup> Comprend des remboursements aux pays suivants : Allemagne, 55 868 dollars ; Guatemala, 8 118 dollars ; États-Unis d'Amérique, 1 724 dollars ; et au Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, 12 805 dollars.